

REGLEMENT INTERIEUR MINI AUSTIN COOPER CLUB CHARENTE

- 1) Sont adhérents au Club les Membres à jour de leur cotisation et ayant bénéficié d'un parrain.
- 2) Les Membres du Club doivent s'engager à adopter une tenue et une conduite irréprochables dans leur activité.
- 3) Les véhicules utilisés doivent être conforme aux exigences du code de la route et être munis des documents de bord réglementaires.
- 4) Au cours des activités du club, toutes idées de compétition et de vitesse sont exclues.
- 5) Les Membres s'engagent au cours des réunions et manifestations à ne pas parler politique ou religion.
- 6) Les imprudences manifestes et autres actes inconscients mettant en cause la sécurité des personnes et des biens entraîneront l'exclusion de leurs auteurs.
- 7) Le parrainage a pour but de responsabiliser chaque Membre.
- 8) Le parrain subira les mêmes sanctions que son filleul en cas de manquement aux règles ci-dessus énoncées.
- 9) Chaque Membre fait son affaire des assurances couvrant son propre véhicule ainsi que les personnes transportées.
- 10) Chaque Membre peut inviter un propriétaire de Mini une fois par an au cours d'une manifestation. L'invité sera sous la responsabilité du Membre.
- 11) Bien que chaque Membre soit sous le coup de l'article 9 du présent règlement, le Club prendra toutefois une responsabilité civile pour se couvrir sur le plan juridique lors de ses activités.
- 12) Chaque Membre, chaque invité, signera une décharge de responsabilité vis-à-vis du Club avant le départ d'une manifestation.
- 13) Le club pourra participer avec d'autres associations à d'autres manifestations.
- 14) Les dommages subis par les véhicules ou les matériels sont à la charge de leur propriétaire.
- 15) Dans la pratique, le principe des désistements d'un associé pour une sortie est impossible, l'argent avancé ne pourra être restitué. Cependant, l'application de ce principe peut être revu à chaque assemblée et au coup par coup lors de chaque manifestation.
- 16) Chaque Membre du club se doit d'apporter aide et assistance aux autres Membres.
- 17) Chaque Membre aura connaissance de ce règlement et le remettra après avoir inscrit la mention « lu et approuvé » au secrétaire qui le conservera dans les archives du club.

Le Président

Mini Austin Cooper Club (MAJ Février 2004)